

MODALITÉS PRATIQUES DU PARCOURS DE SOIN GLOBAL APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER (1/2)



DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Forfait de **180€** maximum par patient et par an pour un accompagnement :
 - **Physique**
 - **Diététique**
 - **Psychologique**
- Remboursé par l'Assurance Maladie



QUI EST CONCERNÉ ?

- ARS (Agences régionales de santé) porteuses du projet financièrement
- « Structures volontaires »
- Professionnels salariés des structures ou libéraux
- Malades du cancer en fin de traitement
- Médecins généralistes, oncologues, pédiatres



FONCTIONNEMENT

Du côté professionnel

- Les directeurs des ARS conventionnent des **structures volontaires** capables de fournir l'offre de soins.
- **Les structures** mobilisent des professionnels salariés ou libéraux (un contrat type est fourni avec l'arrêté : [LIEN](#)).

Pour connaître la nature et le nom de ces structures dans vos régions et connaître leurs besoins, nous vous invitons à [contacter votre ARS](#)

Du côté patient

- Les médecins (oncologues, médecins généralistes, pédiatres) déterminent avec les malades le parcours de soin adapté.



FINANCEMENT

Rémunération des professionnels

- Les modalités sont inscrites dans les conventions entre les ARS et les structures.
- **Les structures rémunèrent les professionnels** (sur facture si libéral) en **un ou plusieurs versements**, suite à la réception des comptes-rendus de bilans et de consultations de suivi correspondant au paiement.

Tarification patient

- 1ère consultation « **bilan** » = **45 €** (1heure)
- **Consultation de suivi** diététique ou psychologique = **22,50 €** (30 min)
- Pas de dépassement d'honoraire possible dans la cadre du forfait

Dans le cas où le forfait est épuisé, le patient peut poursuivre son suivi avec le professionnel concerné. Dans ce cas, certaines mutuelles peuvent rembourser les consultations et les tarifs pratiqués demeurent libres.

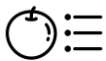


EN PRATIQUE?

- Possibilité de faire un **bilan physique et/ou diététique et/ou psychologique**, soit :
➤ **1 à 3 bilans** physique, diététique et/ou psychologique **d'une heure**.
- Possibilité de réaliser **des consultations diététiques et/ou psychologiques** seulement, soit :
➤ **6 consultations** diététiques et/ou psychologiques **maximum de 30 min**.
- Parcours de soins **à démarrer** dans les **12 mois** après la fin du traitement.

Exemples

Diététique



Bilan

Consultation

1

Psychologique



Bilan

Consultation

1

Physique



Bilan

3 bilans (physique + diététique + psychologique)
+ 1 consultation de suivi diététique
+ 1 consultation de suivi psychologique

180€

$45€ \times 3 = 135€$

$22,5€ + 22,5€ = 45€$

Option 1

Bilan

2

Bilan

2

Bilan

180€

$45€ \times 3 = 135€$

$22,5€ \times 2 = 45€$

Option 2

Bilan

2

Bilan

2

180€

$45€ \times 2 = 90€$

$22,5€ \times 2 + 22,5€ \times 2 = 90€$

Option 3

Bilan

4

Bilan

180€

$45€ \times 2 = 90€$

$22,5€ \times 4 = 90€$

Option 4

Bilan

6

180€

$45€$

$22,5€ \times 6 = 135€$

Option 5

SOURCES

- Décret : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=sM5ZqyNsqdXbNvk7BGvpna_HEQalTUFblkJ1GdgAiA=
- Arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=VoNXj6fFpsQqxB4w29KnoNL3cq72ZRf8EFU1apye2e4=>
- Contrat / convention : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042845729
- Contact ARS : <https://www.ars.sante.fr/>